



GRUPE DE TRAVAIL CNHSCT « DEVENIR DES TEXTES RH »

Un an et demi après, la Direction donne raison à la CGT !

(Remake de “*La vérité si je mens*” !)

Après la série de tables rondes renvoyant à la négociation les accords d'entreprise signés avant la mauvaise réforme, les réunions de commissions mixtes du statut pour modifier certains chapitres de notre statut, la Direction inflige, en série et en parallèle, des groupes de travail issus du CNHSCT.

Le GT du 7 avril consistait, au départ, à échanger simplement sur le devenir de textes RH en rapport avec la sécurité des personnels.

Après étude des documents préparatoires, il n'a pas fallu longtemps à la CGT pour y voir l'impact direct de la réforme du système ferroviaire et l'étroite relation avec le projet de loi EL KHOMRI.

La Direction du GPF veut, revoir la pertinence transversale de 46 textes RH (selon elle), dont certains seraient purement abrogés, en raison de la lourdeur d'application des règlements, de leur non mise à jour, voire de leur obsolescence.

En clair, si elle décide qu'un texte ne s'applique qu'à des cheminots d'un ou de deux EPIC, leurs Directions respectives seraient autonomes pour en fixer le contenu, à partir des lois en vigueur.

Ainsi, les cheminots n'auraient plus d'égalité de traitement sur l'application de la réglementation en matière de conditions de travail selon l'EPIC d'appartenance.

Enfin, c'est le code du travail qui s'appliquerait s'il n'y avait pas de mesures particulières applicables aux Cheminots.

Ce serait réduire à néant le fruit de longues luttes !

En agissant ainsi, la Direction viderait donc le contenu des prérogatives du CNHSCT pour, in fine, le faire disparaître.

Pour la CGT, rejointe par les organisations syndicales (sauf CFDT étrangement absente), tous les textes RH doivent rester transverses aux 3 EPIC, à quelques exceptions près. Ceux que la Direction voudrait abroger, devront faire l'objet d'un examen approfondi.

Au fur et à mesure des échanges, c'est la Direction, elle-même, qui nous explique les effets néfastes de cette mauvaise réforme !

La CGT ne peut que s'offusquer de l'affront fait aux cheminots qui ont combattu cette loi du 4 août 2014.

La Direction confirme ce que la CGT présentait alors, notamment la courte espérance de vie du Groupe Public Ferroviaire (GPF) « indissociable et solidaire ». Vider juridiquement l'EPIC de tête, c'est le vider de son contenu, c'est mettre le GPF sous la guillotine !

Les représentants des EPIC, présents ce jour, sous-entendent même que l'EPIC de tête est déjà en train de sentir la froideur de la lame.

Pour eux, il faudrait dès aujourd'hui, s'adapter à la vision libérale promise par la loi.

En affichant sa volonté de responsabiliser pénalement la hiérarchie de proximité, « Guillotin de ST Denis » pourra alors lâcher la corde qui retient le couperet, séparant du cou(p) la tête du tronc du GPF !

Pour la CGT, le Président du directoire doit rester le premier responsable des 3 EPIC même s'il donne délégation de pouvoir. Le caractère public de la SNCF, mais également le haut niveau de sécurité qui en découle, en dépendent ! Le plus simple serait de revenir à un seul EPIC, une seule et même entreprise intégrée, publique de service public.

Si certains sont encore sous l'effet du marchand de sable depuis juin 2014, la CGT, elle, ne s'est pas endormie. Comme elle a su construire des propositions concrètes à partir des revendications des Cheminots, pendant et après la réforme ferroviaire, la CGT a d'autres propositions pour atteindre une CCN, un accord de branche puis d'entreprise de haut niveau.

Cela ne s'obtiendra que par un rapport de force de haut niveau, dans l'unité la plus large. La CCN ne doit pas nous faire oublier que nous avons d'autres revendications à faire valoir, notamment en termes d'emplois, de salaires, de conditions de travail, d'organisation de la production pour un service public de qualité effectué dans de bonnes conditions et garantissant une sécurité infaillible.

La CGT appelle au rassemblement de tous les cheminots pour unir nos forces dans une bataille qui s'annonce et à participer aux différentes manifestations organisées sur tout le territoire, autour des initiatives interprofessionnelles.

